

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **10 janvier 2011**, à 19 h 30 au Centre Eugène-Caillé situé au 1253, rue Lebel, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers : Claude Lebel, Douglas Beard, Ginette Bouchard, Martin Chainey, Louis Lachapelle et Gilles Choquette.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 19 h 32 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2011-01-001

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

10 JANVIER 2011, 19 H 30

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 ET DU 20 DÉCEMBRE 2010**
4. **CORRESPONDANCES**
5. **TRÉSORERIE**
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois de décembre 2010
 - 5.2 Autorisation de dépenses
 - A) FQM : formation des élus
 - B) Infotech : renouvellement contrat service annuel
 - C) Carrefour Jeunesse-emploi de Richmond : Trio étudiant Desjardins pour l'emploi
6. **RÈGLEMENTS**
 - 6.1 Avis de motion pour l'adoption du règlement No 566 délégrant le pouvoir de former un comité de sélection
 - 6.2 Avis de motion modifiant le règlement No 526 relatif aux services et biens divers
7. **DOSSIERS EN COURS**
 - 7.1 Engagement : préposés à la patinoire
 - 7.2 M.A.M.R.O.T. : prolongement projet bibliothèque jusqu'au 31 octobre 2011
 - 7.3 Bibliothèque
 - A) Contrat d'acquisition d'œuvre d'art
 - B) Demande de soumission : signalisation intérieure
 - C) Demande de soumission : rayonnage
 - D) Demande de soumission : informatique
 - E) Ameublement et accessoires
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 8.1 Indexation rémunération des élus municipaux
 - 8.2 Attribution de comité et projets particuliers aux membres du conseil
 - 8.3 Conditions de travail des employés
 - 8.4 Dépenses incompressibles
 - 8.5 Demandes d'aide financières
 - 8.6 Mandat : conception de plan d'aménagement hôtel de ville
 - 8.7 Tarification 2011 pour entraide incendie
 - 8.8 Facturation quote-part incendie
 - 8.9 Facturation entretien signalisation
 - 8.10 Indexation des droits municipaux : carrière / sablière
 - 8.11 Travaux dans les emprises du ministère des Transports
 - 8.12 Règlements patinoire extérieure
9. **VARIA**
 - 9.1 Quad Centre-du-Québec : validation traverses de routes 2010-2011
 - 9.2 Quad Centre-du-Québec : utilisation de terrain
 - 9.3 Quad Centre-du-Québec : exposition de vtt
 - 9.4 Durocher International : limite de vitesse à Trenholm
 - 9.5 Bibliothèque : demande de paiement
10. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
11. **RAPPORTS DIVERS**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 ET DU 20 DÉCEMBRE 2010

2011-01-002

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux du 6 et du 20 novembre 2010, tel que rédigés.

Adoptée.

4. CORRESPONDANCES

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers(ère).

5. TRÉSORERIE

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2010

2011-01-003

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de DÉCEMBRE 2010, soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière, soit accepté tel que présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>200 844,60 \$</u>
Taxes	14 039,54 \$
Protection incendie	9 274,46 \$
Permis	330,00 \$
Impositions carrières/sablières	16 860,60 \$
Subventions	159 668,40 \$
Autres revenus	671,60 \$
<u>Dépenses</u>	<u>216 619,90 \$</u>
Rémunération des élus	10 385,60 \$
Rémunération régulière	15 159,33 \$
Rémunération incendie	4 508,32 \$
Factures déjà payées	8 200,44 \$
Factures à payer	178 366,21 \$

Adoptée.

5.2 AUTORISATION DE DÉPENSES

A) FQM : FORMATION DES ÉLUS

2011-01-004

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire tous les élus municipaux, à la formation obligatoire «L'éthique dans la vie municipale» offerte par la FQM, selon les dates retenues par cette dernière et selon les disponibilités de chacun.

QUE les frais de déplacement et de repas leurs seront remboursés au tarif en vigueur.

QUE Joëlle Cardonne sera inscrite à la formation en ligne «Mariage civil et union civile» au coût de 130,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

B) INFOTECH : RENOUELEMENT CONTRAT SERVICE ANNUEL

2011-01-005

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat annuel de service avec la compagnie Infotech, fournisseur de logiciels municipaux, au coût de 3 915,00 \$ plus les taxes applicables. La mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisées à signer ledit contrat.

Adoptée.

C) CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE RICHMOND : TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE les organismes Carrefour Jeunesse-emploi fonctionnent par comté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey fait partie du comté de Richmond;

EN CONSÉQUENCE,

2011-01-006

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de participer à l'Édition 2011 du Trio-étudiant Desjardins pour l'emploi offert par Carrefour Jeunesse-Emploi de Richmond. La contribution financière étant fixée à 400,00 \$.

Adoptée.

6. RÈGLEMENTS

6.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 566 DÉLÉGAN LE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION

Un avis de motion est donné par le conseiller GILLES CHOQUETTE pour l'adoption prochaine du Règlement N° 566 relatif à la délégation de pouvoir dans le but de former un comité de sélection lorsque la loi prévoit un tel comité pour l'étude de soumissions.

6.2 AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 526 RELATIF AUX SERVICES ET BIENS DIVERS

Un avis de motion est donné par le conseiller MARTIN CHAINEY pour l'adoption prochaine du Règlement N° 526-1 modifiant le règlement 526 relatif aux services et biens divers. Le règlement portera sur l'abrogation des articles concernant la location de la salle municipale située au 1207 rue de l'Église.

7. DOSSIERS EN COURS

7.1 ENGAGEMENT : PRÉPOSÉS À LA PATINOIRE

2011-01-007

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le choix du comité de sélection pour les candidatures du poste de préposé à la patinoire, à savoir : Guillaume Blanchet, Karolanne Chainey, Jason Verly et Anthony Vincent.

QUE la période de travail prendra fin lorsque la saison hivernale ne permettra plus le maintien de la glace.

QUE l'entente individuelle conclue avec les préposés concernant leurs conditions de travail pour la période d'engagement sera versée dans leur dossier respectif.

Adoptée.

7.2 M.A.M.R.O.T. : PROLONGEMENT PROJET BIBLIOTHÈQUE JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI), du Programme d'infrastructure de loisirs (PIL), du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) ou du volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ 1.3);

CONSIDÉRANT QUE pour être prolongés jusqu'au 31 octobre 2011, ces projets doivent avoir eu des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) faites avant le 31 mars 2011 et une réclamation transmise pour ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avant le 31 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit recevoir, avant le 12 janvier 2011, une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ces projets et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit aussi recevoir avec cette résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation de chaque projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur ou un architecte;

EN CONSÉQUENCE,

2011-01-008

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey s'engage à terminer le projet de la liste annexée à la présente résolution et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;

Qu'elle fournisse avec la présente résolution, un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation du projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur ou un architecte, pour chaque projet de la liste annexée à la présente résolution;

Qu'elle fournisse avec la présente résolution, une prévision du montant total des coûts admissibles qui seront engagés avant le 31 mars 2011 et une prévision du montant total des coûts admissibles qui seront engagés entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 octobre 2011 pour chaque projet de la liste annexée à la présente résolution;

Qu'elle accepte que les projets n'étant pas dans la liste annexée à la présente résolution seront complétés en respectant les échéances initiales de fin de projet des programmes visés.

Adoptée.

7.3 BIBLIOTHÈQUE

A) CONTRAT D'ACQUISITION D'ŒUVRE D'ART

2011-01-009

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat d'acquisition d'œuvre d'art avec Madame Dominique Laquerre, pour le projet de la bibliothèque municipale.

Adoptée.

B) DEMANDE DE SOUMISSION : SIGNALISATION INTÉRIEURE

2011-01-010

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à procéder à la demande d'appel d'offre publique pour la signalisation intérieure de la bibliothèque municipale, sous les recommandations du Réseau BIBLIO CQLM.

QUE l'avis public d'appel d'offres sera distribué à chaque adresse civique du territoire de la Municipalité et qu'il sera publié sur le site Internet de la municipalité.

Adoptée.

C) DEMANDE DE SOUMISSION : RAYONNAGE

2011-01-011 Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à procéder à l'envoi d'invitations écrites pour le rayonnage de la bibliothèque municipale, sous les recommandations du Réseau BIBLIO CQLM aux fournisseurs suivants : Accent Québec, Bélanger Branding, Classement Luc Beaudoin, Distribution Pierre Larochelle, Espace Max, FD JUL et Solution M3.

Adoptée.

D) DEMANDE DE SOUMISSION : INFORMATIQUE

2011-01-012 Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à procéder à l'envoi d'invitations écrites pour les équipements informatiques de la bibliothèque municipale, sous les recommandations du Réseau BIBLIO CQLM aux fournisseurs suivants : CA Informatique, CPU et Éric Chicoine.

Adoptée.

E) AMEUBLEMENT ET ACCESSOIRES

2011-01-013 Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mairesse, Joëlle Cardonne, le conseiller, Claude Lebel, la directrice générale, Nancy Lussier et la coordonnatrice de la bibliothèque, Pauline Roy à magasiner dans le but d'obtenir des cotations pour le mobilier de la bibliothèque municipale.

Adoptée.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 INDEXATION RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le règlement No. 511 relatif au traitement des élus prévoit une indexation de la rémunération pour chaque exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE l'IPC pour le Canada applicable est de 1,3%;

EN CONSÉQUENCE,

2011-01-014 Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'établir la rémunération comme suit :

	Salaire	Allocation dépenses
Maire	9 464,64 \$	4 732,32 \$
Conseillers	3 154,88 \$	1 557,44 \$

Adoptée.

8.2 ATTRIBUTION DE COMITÉ ET PROJETS PARTICULIERS AUX MEMBRES DU CONSEIL

La mairesse nomme les conseillers responsables des divers comités et les fonctions qu'ils occuperont. Il est à noter que la mairesse fait partie d'office de tous les comités et pourra, à sa discrétion, y assister ou non. De plus, d'autres comités pourraient être créé au besoin.

RELATIONS DE TRAVAIL		Louis Lachapelle Gilles Choquette
ADMINISTRATION		
	Eau potable hôtel de ville	Douglas Beard
	Réfection du stationnement bibliothèque et hôtel de ville	Martin Chainey
SÉCURITÉ PUBLIQUE		Martin Chainey
VOIRIE	général	Douglas Beard
	Acquisition pick-up de voirie	Douglas Beard Louis Lachapelle
	Acquisition tracteur et équipements	Douglas Beard Gilles Choquette
ENVIRONNEMENT	Station d'épuration	Claude Lebel
	Fosses septiques	Claude Lebel
	Matières résiduelles	Claude Lebel
SANTÉ ET BIEN ÊTRE	Office municipal d'habitation - OMH	Martin Chainey
URBANISME		
	Comité consultatif en urbanisme - CCU	Ginette Bouchard
	Refonte des règlements d'urbanisme	Ginette Bouchard Claude Lebel Gilles Choquette
	Agrandissement du périmètre urbain	Ginette Bouchard Louis Lachapelle Claude Lebel
	Comité développement économique, industriel et récréotouristique - CDÉIR	Gilles Choquette Louis Lachapelle Claude Lebel
VIE COMMUNAUTAIRE		
	Comité vie communautaire - CVC	Ginette Bouchard
	Reconnaissance des bénévoles	Louis Lachapelle
	Vocation des infrastructures municipales (centre Eugène Caillé, presbytère, maison sacristain, Parc-en-Ciel)	Claude Lebel Louis Lachapelle Douglas Beard
	Accueil des nouveaux arrivants	Gilles Choquette
	Terrain de balle, commission scolaire	Martin Chainey
BIBLIOTHÈQUE	Répondant Réseau Biblio	Claude Lebel

8.3 CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

2011-01-015

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les ententes individuelles conclues avec chacun des employés concernant leurs conditions de travail et leur rémunération pour l'année 2011. Les dites ententes seront versées dans les dossiers respectifs des employés.

Que la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisées à

signer les ententes individuelles avec chacun des employés.

Adoptée.

8.4 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

2011-01-016 Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la direction générale de la municipalité à payer les dépenses incompressibles et à affecter les postes budgétaires ci-après mentionnés, sur réception des factures ou à l'échéance de leur paiement, soit :

- Rémunération et allocations de dépenses du maire et des conseillers;
- Rémunération des employés municipaux;
- Rémunération des pompiers volontaires;
- Retenues sur les salaires à verser aux gouvernements;
- Frais de poste;
- Téléphone (Bell Canada et Bell Mobilité);
- Internet (Bell Canada et Câblvision Warwick);
- Hydro-Québec;
- Crédits de taxes;
- Essence des véhicules (carte Sonic);
- Tout montant dû suite à l'octroi d'un contrat.

Adoptée.

8.5 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté une politique de subvention ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique prévoit des critères de sélection pour l'octroi de subvention;

EN CONSÉQUENCE,

2011-01-017 Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de déléguer à la directrice générale / secrétaire-trésorière le pouvoir de refuser toutes les demandes d'aide financière qui ne respectent pas les critères de sélection de la politique de subvention en vigueur.

Toutes les demandes d'aide financière refusées seront compilées dans un document récapitulatif dont copie sera remise mensuellement aux élus municipaux lorsqu'il y aura une nouvelle inscription.

Adoptée.

8.6 MANDAT : CONCEPTION DE PLAN D'AMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE

2011-01-018 Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mandater Les Innovations Paysagées Ladouceur pour la conception et la préparation de documents d'exécution pour le stationnement et l'aménagement paysager de l'édifice municipal abritant les bureaux municipaux et la nouvelle bibliothèque, au coût 4 060,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE les objets du contrat sont :

- Rencontres chez le client;
- Relevé de terrain et topographie, vérification des règlementations municipales, localisation de services publics;
- Plan préliminaire (suggestion générale des stationnements, murets, trottoirs et plantations);
- Plan final;
- Plan technique;
- Bordereau de soumission;

- Devis technique;
- Copies du plan d'aménagement;
- Surveillance de chantier.

Adoptée.

8.7 TARIFICATION 2011 POUR ENTRAIDE INCENDIE

CONSIDÉRANT l'entente avec nos municipalités voisines en matière d'entraide en service de sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE,

2011-01-019 Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le tarif applicable pour la main d'œuvre incluant l'allocation de salaire horaire et les bénéfices marginaux selon les conditions de travail en vigueur est de 29,85 \$ pour le directeur du service incendie, de 23,25 \$ pour les officiers et de 22,06 \$ pour les pompiers volontaires.

Adoptée.

8.8 FACTURATION QUOTE-PART INCENDIE

2011-01-020 Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la facturation pour les quotes-parts incendie suivantes :

- Danville 2 000,00 \$
- Saint-Lucien 39 317,00 \$.

Adoptée.

8.9 FACTURATION ENTRETIEN SIGNALISATION

2011-01-021 Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la facturation pour l'entretien des panneaux de signalisation, ci-après mentionnés :

- Auberge de santé Claire Lamarche 350,00 \$
- Camping Lac aux Bouleaux 250,00 \$.

Adoptée.

8.10 INDEXATION DES DROITS MUNICIPAUX : CARRIÈRE / SABLIERE

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 552, relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, prévoit que le montant du droit payable par tonne métrique sera indexé annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage ainsi que le montant applicable sont publiés annuellement à *la Gazette officielle du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

2011-01-022 Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que pour l'année 2011, le droit payable par tonne métrique pour toutes substances assujetties en vertu du règlement numéro 552 est fixé à 0,52 \$, conformément à la publication des tarifs 2011 à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée.

8.11 TRAVAUX DANS LES EMPRISES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

2011-01-023

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey se porte garante pour toutes les interventions urgentes non prévisibles qu'elle effectuera à l'intérieur de l'emprise des routes sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec durant l'année 2011. La municipalité nomme, à titre de responsable, Mathieu B. Milot directeur des travaux publics.

Pour tous les autres travaux de voirie pouvant être planifiés, la municipalité veillera à faire les demandes de permis auprès du Ministère dans les délais prescrits.

Adoptée.

8.12 RÈGLEMENTS PATINOIRE EXTÉRIEURE

2011-01-024

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le document *Règlement de la patinoire extérieure*, lequel document a été reçu et lu par chacun des conseillers.

RÈGLEMENTS DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

La municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey met à la disposition de la population la patinoire extérieure. La patinoire sera ouverte le plus souvent possible selon les conditions climatiques. Afin d'assurer le fonctionnement le plus harmonieux et le plus sécuritaire possible, toute personne qui utilise la patinoire doit :

- Maintenir les lieux propres en déposant tout déchet dans les poubelles prévues à cet effet.
- Il est permis de fumer uniquement à l'extérieur du vestiaire. Les restes de cigarette doivent être jetés dans les cendriers extérieurs prévus à cet effet.
- Utiliser le vestiaire uniquement pour se vêtir ou se dévêtir.
- Adopter un comportement approprié dans le vestiaire, sur la glace et autour de la patinoire en évitant les tiraillements, bousculades, bagarres, bataille de boules de neige et les poursuites en patin.
- Patiner à une distance sécuritaire des autres patineurs afin de ne pas les faire tomber.
- Respecter les périodes de patinage libre en s'abstenant d'apporter un bâton de hockey ou une rondelle sur la patinoire.
- Attendre que les préposés aient terminés l'entretien de la patinoire avant d'entrer sur la glace.
- Entrer et sortir de la patinoire en utilisant la porte d'accès.
- Ne pas endommager la glace en y piquant la lame d'un patin.
- Pendant les périodes de hockey, jouer prudemment selon la condition de chacun et utiliser du matériel en bon état.
- Tel que spécifié à l'article 5 du règlement No 519 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre public, il est interdit de consommer des boissons alcoolisées ou avoir en sa possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée, sauf si un permis a été délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Adoptée.

9. VARIA

9.1 QUAD CENTRE-DU-QUÉBEC : VALIDATION TRAVERSES DE ROUTES 2010-2011

2011-01-025

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser, pour la saison 2010-2011, la traverse de VTT suivante :

- chemin de la Chapelle sur une distance de 125 mètres à partir de son intersection avec le chemin des Domaines.

Adoptée.

9.2 QUAD CENTRE-DU-QUÉBEC : UTILISATION DE TERRAIN

2011-01-026

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'aménagement d'un sentier temporaire de VTT autour du centre Eugène-Caillé et de la patinoire, tel que décrit sur le plan annexé à la demande.

Qu'une autorisation de traverse temporaire pour la tenue de l'évènement est autorisée sur la rue Perreault pour relier le tracé proposé sur le terrain appartenant à la municipalité et le terrain de Monsieur Gaston Francoeur.

QUE cette autorisation est conditionnelle à l'obtention d'une preuve écrite que le Club Quad Centre-du-Québec détient une assurance responsabilité pour l'évènement.

Adoptée.

9.3 QUAD CENTRE-DU-QUÉBEC : EXPOSITION DE VTT

2011-01-027

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'exposition de VTT neufs dans le centre Eugène Caillé sous la supervision des représentants des concessionnaires.

Que cette autorisation est conditionnelle à l'obtention d'une preuve écrite que le Club Quad Centre-du-Québec détient une assurance responsabilité pour cette activité.

Adoptée.

9.4 DUROCHER INTERNATIONAL : LIMITE DE VITESSE À TRENHOLM

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire conserver la zone de 50 km/h afin de préserver la sécurité des résidents dans le secteur de Trenholm;

EN CONSÉQUENCE,

2011-01-028

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents de refuser la demande d'augmentation de la vitesse dans le secteur de Trenholm.

Adoptée 4 pour, 2 contre.

9.5 BIBLIOTHÈQUE : DEMANDE DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT la demande de paiement de l'entrepreneur pour les travaux réalisés à ce jour;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte pour le paiement;

EN CONSÉQUENCE,

2011-01-029

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un paiement de 74 108,52 \$ à l'entrepreneur Les Constructions Allard, tel que recommandé par l'architecte.

Adoptée.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun dépôt de document

11. RAPPORTS DIVERS

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte rendu sur leurs comités respectifs.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2011-01-030

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21 h 15.

Adoptée.

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.